

CYCLE ANNUEL DE FORMATION 2024 - PARIS

SÛRETÉ – TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL

Sur&tis, organisme de formation et de conseil proche du terrain propose :

- ▶ Un cycle de référence depuis 20 années avec votre soutien et une forte satisfaction exprimée par les participants.
- ▶ Une formation délivrée en tant qu'organisme de formation certifié QUALIOP1.
- ▶ Des contenus de formations actualisés et largement fondés sur des analyses de terrain issues des missions de conseil et d'ingénierie auprès des bailleurs et de la diversité des profils et expertises des intervenants – formateurs.

UNE ÉQUIPE DE FORMATEURS SPÉCIALISÉS ET EXPÉRIMENTÉS

- ▶ François DREUX : Responsable Pôle Expert Sûreté et Médiation - Secrétariat Général - VILOGIA.
- ▶ Gilbert FLAM : magistrat réserviste, en charge des politiques publiques partenariales auprès du Parquet de Bobigny, Seine-Saint-Denis.
- ▶ Bernard RONGERE : chef du service tranquillité résidentielle et sûreté, PARIS HABITAT, colonel de réserve de la gendarmerie nationale (ER), délégué du Procureur de la République, tribunal judiciaire de Paris.
- ▶ Brahim TERKI : directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques AB Habitat, formateur au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).
- ▶ Tania VIELLOT ETZOL, responsable du service Prévention – Médiation – Tranquillité ACTIS.
- ▶ Frédéric WINTER, architecte, consultant Habitat.
- ▶ Afid ZAOU, responsable du Pôle Tranquillité de l'APES.
- ▶ Rémi FARGETTE, consultant formateur Sur&tis Régions.
- ▶ Eddy BORDEREAU, ancien directeur du patrimoine de LOGIREP, consultant habitat social.
- ▶ Séverine THIRY : consultante Habitat, Sur&tis Régions.
- ▶ Nicolas GLEIZAL : consultant en sûreté technique, directeur général de Sur&tis.
- ▶ Emmanuel MAGNE : consultant en sûreté technique, directeur général de Sur&tis Régions.
- ▶ Eric CHALUMEAU : président de Sur&tis, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale, animateur du cycle de formation.

Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de votre demande par le service Formation en charge du traitement. Elles sont conservées pour une durée de trois ans à compter de notre dernier contact. En application de la loi « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles, les rectifier ou ne plus recevoir de propositions commerciales par l'intermédiaire de SUR&TIS, il vous suffit de le signaler à SUR&TIS à l'adresse suivante : 7, place Corneille - 92100 Boulogne-Billancourt, ou par courriel à contact@suretis.com

Pour les modalités, se référer aux conditions générales de vente, disponibles sur le site internet www.suretis.com

SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ RÉSIDEN­TIELLE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL

CYCLE ANNUEL DE FORMATION 2024 INTER-ORGANISMES EN PRÉSENTIEL (PARIS) OU EN DISTAN­CIEL

- ▶ **Publics concernés** : les cadres et managers, les responsables territoriaux, les responsables d'agences et collaborateurs, les personnels de gestion locative, les chargés de missions sûreté-tranquillité, les responsables et collaborateurs RH, les personnels des services juridiques et contentieux, les responsables et collaborateurs de la maîtrise d'ouvrage, réhabilitation, patrimoine et travaux, les chargés de mission DSU, les conseillers sociaux et médiateurs.
- ▶ **Prérequis** : aucun.
- ▶ **8 séminaires de 2 jours** chacun et 8 thématiques pour couvrir le champ de la stratégie de tranquillité résidentielle et de cohésion sociale du bailleur social.

Séminaire

1

31 janvier et 1^{er} février 2024

CONNAÎTRE ET METTRE EN ŒUVRE LES FONDAMENTAUX DE LA SÛRETÉ ET LA BOÎTE À OUTILS DU BAILLEUR SOCIAL POUR GÉRER LES TROUBLES À LA TRANQUILLITÉ RÉSIDEN­TIELLE

- ♦ La définition des notions-clés dans les domaines de la sûreté et de la tranquillité.
- ♦ Le cadre juridique de toutes les obligations et responsabilités de sûreté et de tranquillité résidentielle du bailleur social.
- ♦ Le bail et le règlement intérieur en appui des procédures de sûreté et de tranquillité : schémas détaillés des procédures de traitement des incivilités (notion de « trouble ») et d'expulsion locative pour troubles.
- ♦ Les applications du droit et les procédures à la disposition du bailleur : troubles de voisinage, bruit, hygiène et déchets, animaux, squats de logements vacants, épaves et stationnement abusif, occupation des espaces communs, atteintes aux personnes, troubles du comportement.
- ♦ Point actualisé sur la jurisprudence et les bonnes pratiques procédurales.

Séminaire

2

5 et 6 mars 2024

ÊTRE PLUS PERFORMANT DANS LES PARTENARIATS BAILLEURS-POLICE-JUSTICE-COLLECTIVITÉS

- ♦ Connaître l'organisation et le fonctionnement de la police et bien encadrer le dépôt de plainte.
- ♦ Gérer le « relationnel police » au quotidien : les correspondants du bailleur, les autorisations et les moyens d'accès au patrimoine, les situations d'urgence, les signalements, les plaintes.
- ♦ Comprendre l'organisation et le fonctionnement des juridictions au plan local et notamment du Parquet.
- ♦ Entrer durablement en relation avec les services de la justice (Parquet, SPIP, PJJ, juridictions).
- ♦ Collaborer et échanger les informations sensibles de manière fiable avec les partenaires dans les structures formelles (CLSPD, GLTD, cellule de veille) et de manière informelle.
- ♦ Travailler en partenariat avec les collectivités : le pôle prévention-sécurité, la police municipale, le centre de supervision urbain, les services Politique de la Ville des intercommunalités.

Séminaire

3

14 et 15 mai 2024

INTÉGRER LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION

- ♦ La sûreté intégrée dans les opérations d'aménagement et de construction : le concept de prévention situationnelle.
- ♦ Les obligations réglementaires du bailleur maître d'ouvrage.
- ♦ Les études de sûreté et de sécurité publique (ESSP).
- ♦ Fermer ou ouvrir ? Résidentialisation, espace public et sûreté.
- ♦ Etude de cas concrets.
- ♦ Le cahier des charges-type de sûreté à appliquer aux opérations de construction et/ou de réhabilitation : type de résidentialisation, protection des espaces extérieurs, cheminements, végétation, parkings, locaux sensibles, éclairage, aménagement des halls, traitement des caves...

18 et 19 juin 2024

PROTÉGER LES PERSONNELS ET LES LOCAUX PROFESSIONNELS CONTRE LES VIOLENCES EXTERNES

- ♦ Diagnostic des violences externes dans l'habitat social : types de faits, modalités de commission, conséquences.
- ♦ Les obligations légales et la responsabilité de la chaîne hiérarchique : la sécurité au travail, une obligation de résultat.
- ♦ La prévention comportementale pour affronter les situations conflictuelles.
- ♦ La prise en charge et l'accompagnement des salariés victimes : les bonnes politiques en interne, la relation avec les psychologues et les avocats, la plainte et le suivi de la plainte ;
- ♦ La protection des locaux de travail : siège, agences, bureaux d'accueil, loges ;
- ♦ Les moyens technologiques de géolocalisation et d'alerte ;
- ♦ Mettre en place un schéma directeur de protection et de prévention des personnels et des locaux.

18 et 19 septembre 2024

LA VIDÉOSURVEILLANCE RÉSIDENIELLE : LES NOUVEAUX ENJEUX DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES IMAGES

- ♦ Les moyens techniques de contrôles d'accès aux immeubles : lecteurs de badges, interphonies, portes et ouvrants ;
- ♦ La protection et la gestion active de la sûreté des locaux vacants ;
- ♦ La procédure juridique RGPD appliquée aux technologies de sûreté et l'organisation du bailleur pour la mettre en œuvre ;
- ♦ Etat des lieux technique et opérationnel des dispositifs de vidéosurveillance – vidéoprotection, intérêt des applications en matière d'intelligence artificielle ;
- ♦ Le renvoi des images aux centres de supervision urbains : le nouveau cadre posé par la loi sécurité globale du 25 mai 2021, les applications concrètes ;
- ♦ La sécurisation des chantiers : les responsabilités des différents intervenants, la procédure de sûreté à mettre en place, les moyens techniques de protection et de surveillance.

16 et 17 octobre 2024

ADAPTER AUX SITES DIFFICILES LES DISPOSITIFS DE PRÉSENCE HUMAINE : EQUIPES DE PROXIMITÉ, MÉDIATEURS, AGENTS DE SÉCURITÉ PRIVÉE, PERSONNELS ASSERMENTÉS

- ♦ Accompagnement des personnels de proximité en sites difficiles.
- ♦ Médiateurs sociaux ou agents privés de sécurité : quelle solution choisir ?
- ♦ La mutualisation inter-bailleurs et la mutualisation avec les collectivités territoriales : bilans, précautions à prendre.
- ♦ Les dispositifs mobiles de sécurité en soirée dans l'habitat social : état des lieux, retours d'expériences, évaluation opérationnelle et financière.
- ♦ Une présence humaine « augmentée » par l'assermentation judiciaire de certains personnels : présentation du cadre juridique, des étapes de la conduite du projet, du partenariat avec la justice, des questions à se poser en matière d'opportunité et de faisabilité, retour d'expérience.

19 et 20 novembre 2024

PRÉVENTION SOCIALE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE FACE AUX SITUATIONS DE FRAGILITÉ

- ♦ Le développement social et urbain : un outil majeur de prévention à articuler avec la stratégie de tranquillité résidentielle ;
- ♦ Les conduites à tenir et le partenariat à mettre en place pour faire face aux troubles du comportement et aux problèmes de santé mentale ;
- ♦ L'application des principes de laïcité aux situations concrètes rencontrées dans l'habitat social ;
- ♦ La mobilisation face aux risques liés à la radicalisation et les relations avec les services de renseignement ;
- ♦ Les échanges d'informations sensibles entre partenaires : le cadre juridique, les procédures liées au « secret partagé », les précautions à prendre.

11 et 12 décembre 2024

CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN STRATÉGIQUE DE SÛRETÉ – TRANQUILLITÉ À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISME

- ♦ Le rôle et la stratégie de la direction générale de l'organisme.
- ♦ Les missions et le positionnement du référent tranquillité – sécurité.
- ♦ Les observatoires et les tableaux de bord pour piloter la sûreté.
- ♦ L'élaboration et les composantes du plan d'action tranquillité : retour d'expérience.
- ♦ Le pilotage territorial et partenarial du plan de tranquillité et les pratiques innovantes : retour d'expérience.
- ♦ Les locataires, acteurs de la tranquillité résidentielle.

TARIFS DES FORMATIONS

Montant par jour de formation pause-café et déjeuners inclus

Montant Tarif HT/jour	Montant Tarif TTC/jour	Cycle complet (8 séminaires) Tarif HT/jour	Montant Tarif TTC/jour
660 €	792 €	560	672 €

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins et dans la limite des places disponibles. Après réception du bulletin, nous vous adresserons une confirmation d'inscription et votre convention de formation. Vous recevrez également par courriel le programme détaillé du séminaire et les renseignements pratiques (liste d'hôtels à titre d'information, plans d'accès). Une attestation de présence sera jointe à la facture envoyée à l'issue du séminaire.

La formation est accessible aux personnes porteuses de handicap en capacité de la suivre. Merci de nous informer de toute situation nécessitant de notre part une adaptation de la formation. Chaque cas sera étudié avec l'organisme commanditaire.

*Si vous êtes éligible au titre de la formation, le coût de votre inscription peut être totalement financé.
(Se renseigner auprès de votre organisme collecteur)*

Contact : formation@suretis.com / Tél : 06 74 35 61 23

Berangere.gilbert@suretis.com / Tél : 01 84 17 38 42